



Association des Universités Africaines

Tél. +233-21-774495/761588, Fax: +233-21-774821, Accra, Ghana

Email: info@aau.org Site Web: <http://www.aau.org>

Déclaration d'Accra sur l'AGCS et l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Afrique

L'Association des Universités Africaines (AUA), en collaboration avec l'UNESCO et le Conseil sur l'Enseignement Supérieur (CHE) (Afrique du Sud), a organisé un atelier régional sur le thème: **'Les implications de l'AGCS/OMC pour l'enseignement supérieur en Afrique'**. L'Atelier a eu lieu du 27 au 29 avril 2004 à Accra au Ghana. Elle a réussi à rassembler des participants de haut profil comprenant des ministres d'éducation et de commerce et autres cadres supérieurs impliqués dans la prise de décisions politiques, de recteurs, et autres responsables d'universités publiques et privées, de directeurs d'organisations régionales de recherche et d'enseignement supérieur, de représentants d'agences de régulation nationales et régionales, d'organisations sous-régionales et internationales, d'agences d'aides pour le développement, de réseaux de plaidoyer, ainsi que des consultants, des journalistes et autres acteurs. Un total de 67 participants dont la majorité était venue de 16 pays Africains, et d'autres venus d'Europe, du Moyen-Orient et du Canada, ont pris part à l'atelier.

Les participants à l'atelier ont exploré les questions relatives à l'AGCS et ses implications pour l'enseignement supérieur en Afrique, souligné les transformations dans l'enseignement supérieur Africain, identifié les fossés entre la recherche et le plaidoyer dans le cadre de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en Afrique, et ont unanimement adopté la Déclaration ci-jointe pour affirmer leurs engagements et servir de guide pour des actions concertées de tous les principaux acteurs.





Association des Universités Africaines

Tél. +233-21-774495/761588, Fax: +233-21-774821, Accra, Ghana

Email: info@aau.org Site Web: <http://www.aau.org>

Déclaration d'Accra sur l'AGCS et l'Internationalisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique

Préambule

Il est urgent de réaffirmer le rôle et l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement social, politique et économique durable et le renouveau en Afrique dans un contexte où la mondialisation en cours dans l'enseignement supérieur, a inscrit à l'ordre du jour, les problèmes relatifs à la provision de la formation transfrontalière sans cesse croissante, les nouveaux modes et technologies de provision de la formation, les nouveaux types de pourvoyeurs et de qualifications, et les nouvelles exigences du commerce qui gouvernent l'éducation. L'enseignement supérieur en Afrique doit répondre à ces défis dans un environnement global caractérisé par des fossés sans cesse croissants entre les pays riches et pauvres, en ce qui concerne la richesse, le bien-être social, les opportunités et ressources dans l'éducation, et où il est souvent affirmé que 'le partage du savoir, la coopération internationale et les nouvelles technologies peuvent contribuer à réduire cet écart. (Préambule de la Déclaration Mondiale sur l'Enseignement Supérieur du 21^{ème} siècle, 1998 p. 19).

Nous, participants à cet atelier sur les implications de l'AGCS/OMS pour l'enseignement supérieur en Afrique, réunis à Accra, Ghana du 27 au 29 avril 2004 :

Rapellons

?? La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), Article 26, paragraphe 1, qui stipule que "Tout le monde a droit à l'éducation" et que "l'enseignement supérieur doit équitablement être accessible à tous sur la base du mérite".

- ?? la Déclaration Mondiale sur l'Enseignement Supérieur du 21^{ème} siècle (1998) qui affirme le rôle de l'enseignement supérieur dans la "consolidation des droits de l'homme, le développement durable, la démocratie et la paix, dans un cadre de justice", et qui réaffirme que "la coopération et les échanges internationaux sont les principaux moyens susceptibles de faire avancer l'enseignement supérieur dans le monde entier" et, en outre, que les "principes de la coopération internationale, basés sur la solidarité, la reconnaissance et le soutien mutuels, un véritable partenariat qui sert, de manière équitable, les intérêts des partenaires, et la valeur du partage du savoir et du savoir-faire au delà des frontières doit gouverner les rapports entre les institutions d'Enseignement Supérieur tant dans les pays développés que ceux en voie de développement et doit profiter aux pays les moins développés en particulier "
- ?? la Déclaration de l'AUA sur l'Université Africaine du troisième millénaire (2001) plaidant pour la "revitalisation de l'Université Africaine et un sens impérativement renouvelé pour reconnaître le rôle crucial qu'elle doit jouer dans la résolution de nombreux problèmes auxquels le continent fait face", et qui convie les universités africaines à "accorder la priorité à la participation effective et positive dans la création globale, les échanges et la quête du savoir" et qui encourage aussi les gouvernements africains à "assumer continuellement la responsabilité primordiale en soutenant leurs universités, en partenariat avec les autres acteurs," en raison du rôle critique des universités dans le développement national".

Considérons

- ?? L'impact négatif des décennies de politiques d'ajustement structurel et du financement inapproprié sur la viabilité des institutions d'Enseignement Supérieur comme Institutions Africaines d'Enseignement et de Recherche
- ?? Le fait que la régénération des institutions d'Enseignement Supérieur dans plusieurs pays africains demeure encore dans une phase primaire et vulnérable
- ?? Le fait que les instances chargées de réglementation des licences/inscriptions, assurance-qualité et l'accréditation des institutions et programmes de l'Enseignement Supérieur ne sont pas développés dans plusieurs pays africains ou sont encore à un stade de développement primaire, du fait de l'insuffisance des ressources et de la capacité des moyens structurels
- ?? Le fait que diverses formes d'internationalisation dans l'Enseignement Supérieur, y compris la provision de la formation transfrontalière, sont déjà en cours et que les mécanismes internationaux et régionaux visant à renforcer et réglementer la coopération internationale dans l'Enseignement Supérieur ont été établis par des gouvernements nationaux, des associations régionales et par l'UNESCO et d'autres organisations
- ?? Les ambiguïtés, les silences et le manque de clarté dans accords de l'AGCS, le manque de transparence dans ses délibérations, la connaissance et la compréhension insuffisantes de toutes les implications des accords de l' AGCS dans l'Enseignement Supérieur, en particulier dans le contexte des pays en voie de développement

Déclarons

- ?? Un engagement renouvelé au développement de l'Enseignement Supérieur en Afrique comme "mandat public" dont la mission et les objectifs doivent servir les objectifs sociaux, économiques, intellectuels et les priorités des peuples africains, et contribuer à la 'création globale, aux échanges et à la quête du savoir" (La Déclaration de l'AUA sur l'Université Africaine du troisième millénaire). Nous mettons donc en garde contre la réduction de l'enseignement supérieur placé sous les accords de l'AGCS comme une commodité commercialisable soumise en priorité aux règles et négociations du commerce international, et également contre la perte de l'autorité des gouvernements nationaux à pouvoir réglementer l'enseignement supérieur selon les besoins et les priorités de leurs pays.
- ?? Un soutien continu aux formes multiples d'internationalisation dans l'Enseignement Supérieur qui apportent aux pays africains aussi bien qu'à leurs partenaires dans les autres pays et régions des bénéfices mutuels identifiables. Nous réaffirmons donc notre engagement à réduire les obstacles à la coopération internationale en rapport avec la création, l'échange et l'application du savoir, au renforcement de l'accès à l'Enseignement Supérieur et à la mobilité académique croissante à l'intérieur de l'Afrique elle-même.
- ?? Un engagement pour renforcer le pouvoir institutionnel au niveau national et pour développer les accords nationaux et régionaux pour l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des diplômes, et une plus grande coopération et l'échange d'informations sur les problèmes liés à l'assurance qualité dans le domaine de la provision de la formation transfrontalière, y compris le soutien actif pour la participation dans les activités afin de donner un effet à la convention d'Arusha et aux objectifs du NEPAD.
- ?? Un engagement à soutenir les accords de l'AGCS qui, dans les domaines, politique, éducationnel, et économique sont en faveur de l'Enseignement Supérieur en Afrique. Aussi invitons-nous les gouvernements africains et autres acteurs africains à la prudence quant aux engagements ultérieurs de l'AGCS concernant l'Enseignement Supérieur jusqu'à ce qu'on ait une compréhension plus approfondie de l'AGCS et les questions qui tournent autour de ces accords et jusqu'à ce qu'on parvienne à une plus claire en ce qui concerne le moyen par lequel le commerce relatif à la provision de la formation transfrontalière dans l'Enseignement Supérieur peut mieux servir les besoins et les priorités du développement national et régional du continent africain.

Prenons la résolution de :

- ?? Promouvoir une plus grande disponibilité des informations sur l'AGCS concernant l'Enseignement Supérieur en Afrique ; promouvoir davantage de débats et de discussions entre les principaux acteurs dans le but de favoriser une meilleure compréhension des dangers potentiels et/ou des opportunités à partir de l'enseignement supérieur transfrontalier réglementé par l'AGCS.
- ?? Promouvoir d'autres recherches plus avancées sur la nature et l'étendue de la provision de la formation transfrontalière en Afrique et sur l'assurance qualité et les systèmes d'accréditation appropriés au développement de l'Enseignement Supérieur en Afrique.